



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°971-2023-101

PUBLIÉ LE 28 AVRIL 2023

Sommaire

PREFECTURE - CAB /

971-2023-04-28-00003 - S45C-0i23042816560?? Arrêté du 280423 fixant la liste des candidats_Elections municipales partielles à Terre-de-Haut (5 pages)

Page 3

PREFECTURE - CAB

971-2023-04-28-00003

S45C-0i23042816560

Arrêté du 280423 fixant la liste des
candidats_Elections municipales partielles à
Terre-de-Haut



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la Réglementation Générale et des Élections**

Arrêté DCL/BRGE du 28 AVR. 2023

fixant la liste des candidats enregistrés en préfecture pour le 1^{er} tour de scrutin à une élection municipale et communautaire partielle intégrale dans la commune de Terre-de-Haut (Les Saintes)

Le Préfet de la région Guadeloupe,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre Nationale du Mérite,

- Vu le code électoral ;
- Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu la loi organique n°2018-51 du 31 janvier 2018 relative aux modalités de dépôt des candidatures aux élections ;
- Vu le décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi susvisée ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Xavier LEFORT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu l'arrêté DCL/BRGE du 21 janvier 2020 fixant le nombre de conseillers municipaux et communautaires à élire dans chaque commune du département de la Guadeloupe lors des scrutins des 15 et 22 mars 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral SG/BCI du 07 février 2023 portant délégation de signature à monsieur Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture de Guadeloupe - administration générale - ordonnancement secondaire - permanence ;
- Vu l'arrêté DCL/BRGE du 30 mars 2023 portant convocation des électeurs à une l'élection municipale partielle intégrale dans la commune de Terre-de-Haut (Les Saintes) ;
- Vu l'arrêté DCL/BRGE du 30 mars 2023 fixant les lieux, dates et heures limites de dépôt des déclarations de candidature pour l'élection municipale partielle intégrale dans la commune de Terre-de-Haut (Les Saintes) ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

Arrête

Article 1^{er} – Les listes des candidats pour le 1^{er} tour de scrutin des élections municipales et communautaires partielles intégrales de Terre-de-Haut du 14 mai 2023 sont arrêtées conformément à la liste annexée au présent arrêté.

1

Article 2 – L'ordre des panneaux d'affichage attribués aux listes des candidats correspond à l'ordre en annexe, tel que déterminé par tirage au sort effectué en préfecture le 27 avril 2023 à 18h15.

Cet ordre restera valable pour le second tour.

La liste des candidats sera communiquée au maire de la commune de Terre-de-Haut.

Article 3 – Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Terre-de-Haut sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet de la Préfecture.

Fait à Basse-Terre, le **28 AVR. 2023**



Xavier LEFORT

Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Guadeloupe et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. De même, il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

ANNEXE

Elections Municipales partielles 1^{er} tour du 14 mai 2023

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Commune 131 – Terre-de-Haut

N°1	AVANÇONS ENSEMBLE		Candidat du conseil Communautaire
1	Mme SAMSON	Ginette Rose	X
2	M. DESBONNES	Laurent Sylvain	X
3	Mme SAPOR PETIT	Graciana, Jeanne	
4	M. JACQUES	Pierre Anne	
5	Mme LOGNOS	Catherine Prosper	
6	M. PROMENEUR	José Joseph	
7	Mme CASSIN	Marie Daniella	
8	M. MAISONNEUVE	Arold Georges	
9	Mme MAURIAC	Nathalie Marie Andrée	
10	M. MORVAN	Rony Paul	
11	Mme SAMSON	Jeanny Michelle	
12	M. SAMSON	Stève Guillaume	
13	Mme THOMAS COUCHY	France Yane Joséphine	
14	M. PORCHER	Patrick Marie Claude	
15	Mme SIRVAIN	Christine Florence	
16	M. PETER	Lucien Fabrice	
17	Mme MORON	Karine Raymonde	
18	M. VINCENT	René Fulbert	
19	Mme GARÇON	Yvonne Hyacinthe	

Elections Municipales partielles 1^{er} tour du 14 mai 2023

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Commune 131 – Terre-de-Haut

N°2	REBÂTIR			Candidat du conseil Communautaire
1	M.	BONBON	Louly	X
2	Mme	ISMAEL	Vivianne	X
3	M.	DUFAY	Roger	
4	Mme	CASSIN	Luce	
5	M.	AZINCOURT	Allan	
6	Mme	SAMSON	Emmanuelle	
7	M.	CASSIN	Litho	
8	Mme	BELENUS	Linda	
9	M.	BRUDEY	Jérôme	
10	Mme	SIOURAY	Mélissa	
11	M.	PROCIDA	Gérard	
12	Mme	CASSIN	Mélina	
13	M.	MAISONNEUVE	Charles	
14	Mme	CHAUVITEAU	Constance	
15	M.	GERMAIN	Gilles	
16	Mme	BONBON	Sandrine	
17	M.	CELESTINE	Jérémy	
18	Mme	DABRIOU	Malory	
19	M.	ROSE-ROSETTE	Emanuel	
20	Mme	CAILLE	Débora	
21	M.	BOCAGE	Tairick	

Elections Municipales partielles 1^{er} tour du 14 mai 2023

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Commune 131 – Terre-de-Haut

N°3	MIEUX VIVRE ENSEMBLE (MVE)		Candidat du conseil Communautaire	
1	M.	BRUDEY	Hilaire	X
2	Mme	BONBON	Lynda Bianca	X
3	M.	FOY	Roby	
4	Mme	DEHER	Corinne	
5	M.	CASSIN	Rémy	
6	Mme	GARÇON	Nathalie	
7	M.	ROGERS	Patrick	
8	Mme	BRUDEY	Thélia	
9	M.	LARADE	Thierry	
10	Mme	SAMSON	Véronique	
11	M.	VINCENT	Charly	
12	Mme	SAMSON	Maëlys	
13	M.	MOLINIE	Olivier	
14	Mme	TARQUIN	Christiane	
15	M.	BELENUS	Joël	
16	Mme	MAISONNEUVE	Claudia	
17	M.	GARÇON	Jean-Marie	
18	Mme	BRIDE	Stéphanie	
19	M.	LEON	Jean-Luc	
20	Mme	DABRIOU	Fabiola	
21	M.	PINEAU	Willy	